



UNIDIR



RAPPORT

Universalisation et mise en œuvre du Traité sur le Commerce des Armes (TCA) en Afrique

Enseignements tirés de l'Atelier 2024 de Monrovia

ANNA EDNA ESI MENSAH-SACKEY ET PAUL HOLTOM



Remerciements

L'atelier de Monrovia visant à soutenir l'universalisation et la mise en œuvre effective du traité sur le commerce des armes a été organisé par la Commission nationale libérienne sur les armes (LiNCA) en partenariat avec l'UNIDIR, avec le soutien généreux du Fonds d'affectation spéciale volontaire (VTF) du traité sur le commerce des armes (TCA).

La LiNCA et l'UNIDIR expriment leur gratitude aux représentants désignés des gouvernements nationaux de 19 États africains, ainsi qu'aux représentants du secrétariat du traité sur le commerce des armes, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), du Centre régional sur les armes légères (RECSA) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), pour leur participation à l'atelier. Leurs précieuses observations, y compris celles fournies par les questionnaires préalables à l'atelier, ont grandement contribué à la rédaction du présent rapport.

La LiNCA et l'UNIDIR souhaitent également remercier les experts en la matière, Vivian Dogbey, Blamoh Sieh, Maxwell Teklo Grigsby, Anna Edna Esi Mensah-Sackey et Paul Holtom, qui ont animé avec talent les sessions de l'atelier.

Enfin, les co-organisateurs expriment leur gratitude à Mae Ballena, Theò Bajon, Hardy Giezendanner, Matilde Vecchioni et Melanie Garcia pour leur soutien dans la conception et la mise en œuvre du projet ATT VTF « Atelier de Monrovia », ainsi que pour leurs contributions et leurs révisions de ce rapport.

À propos de l'UNIDIR

L'UNIDIR est un institut autonome financé par des contributions volontaires au sein des Nations Unies. L'UNIDIR est l'un des rares instituts politiques au monde à se concentrer sur le désarmement. Il génère des connaissances et encourage le dialogue et l'action sur le désarmement et la sécurité. Basé à Genève, l'UNIDIR appuie la communauté internationale à développer des idées pratiques et innovantes nécessaires pour trouver des solutions aux problèmes critiques de sécurité.

Notes

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les opinions exprimées dans la publication relèvent de la seule responsabilité des auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement les vues ou opinions des Nations Unies, de l'UNIDIR, de son personnel ou de ses bailleurs de fonds.

Un premier document sur les enseignements tirés a été préparé en octobre 2024 pour répondre aux exigences du projet ATT.VTF.G2023.002LBR. Le présent rapport est une version étendue du document sur les enseignements tirés.

Photos couverture : © Commission nationale libérienne sur les armes, 2024.
Création et mise en page par Kathleen Morf. www.unidir.org – © UNIDIR, 2025.

Auteurs



Anna Edna Esi Mensah-Sackey

Chercheuse au sein du Programme sur les armes et munitions conventionnelles (CAAP) de l'UNIDIR

Elle se concentre sur les approches régionales et nationales de la gestion des armes et des munitions (GAM) et sur la réglementation des transferts d'armes et la prévention de leur détournement. En plus de mener des recherches sur les sujets susmentionnés, elle conseille également les processus multilatéraux sur le contrôle des armes conventionnelles et soutient les initiatives de renforcement des capacités en utilisant les outils de recherche de l'UNIDIR. Avant de rejoindre l'UNIDIR, Mme Mensah-Sackey a travaillé sur un programme d'assistance technique du Département d'État des États-Unis axé sur le renforcement des capacités et la formation des responsables de la justice pénale et de l'application des lois en Afrique. Elle est titulaire d'une licence en sciences politiques et en français de l'Université du Ghana et de l'Université de Strasbourg et d'une maîtrise en relations internationales et en sciences politiques de l'Institut universitaire de hautes études internationales et du développement, à Genève.



Paul Holtom

Dirige le programme de l'UNIDIR sur les armes et munitions conventionnelles (CAAP)

Il mène des recherches sur le commerce illicite, le détournement et la prolifération incontrôlée des armes conventionnelles, y compris les armes légères et de petit calibre et les munitions, et soutient les efforts visant à renforcer les capacités dans ce domaine. Paul est l'auteur et le co-auteur de diverses publications sur le commerce international des armes et le contrôle des armes conventionnelles. Il s'est récemment intéressé au traité sur le commerce des armes, à la gestion des armes et des munitions, et au détournement des armes conventionnelles et des munitions. Avant de rejoindre l'UNIDIR, il a été chef de l'unité de soutien à la politique et aux capacités du Small Arms Survey, directeur adjoint du Centre d'études sur la paix et la réconciliation de l'université de Coventry et directeur du programme sur les transferts d'armes à l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm. Paul est titulaire d'un doctorat et d'une maîtrise en études russes et est-européennes de l'université de Birmingham.

Acronymes et abréviations

TCA	Traité sur le commerce des armes
CSO	Organisation de la société civile
CSP	Conférence des États parties
CEDEAO	Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
LiNCA	Commission nationale libérienne sur les armes
ONG	Organisation non gouvernementale
RECSA	Centre régional sur les armes légères
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
VTF	Fonds fiduciaire volontaire

Contenu

Remerciements	2
Auteurs / Acronymes et abréviations	3
Introduction	5
1. L'Universalisation du TCA en Afrique : Principaux défis et mesures efficaces	8
2. Mise en œuvre du TCA en Afrique : Principaux défis et mesures efficaces pour les systèmes de contrôle nationaux	11
3. Remplir les obligations d'information du TCA : Principaux défis et mesures efficaces	15
4. Expériences et enseignements tirés de l'accès à l'assistance et à la coopération internationales pour l'universalisation et la mise en œuvre du TCA en Afrique	20
CONCLUSION.	
Principaux enseignements et conseils pour l'organisation d'un atelier régional sur l'universalisation et la mise en œuvre effective du TCA	24
ANNEX 1.	
Liste des états et organisations participant à l'atelier de Monrovia	28
ENCADRÉS	
Encadré 1. À propos de l'atelier de Monrovia	7
Encadré 2. Qu'est-ce que l'universalisation du TCA ?	8
Encadré 3. Défis en matière de prévention du détournement et mesures efficaces pour les surmonter	14
Encadré 4. Difficultés rencontrées par les États africains dans le versement des contributions financières mises en recouvrement et mesures efficaces pour les surmonter	18
Encadré 5. Difficultés rencontrées par les États africains pour s'engager activement dans le processus du traité sur le commerce des armes et mesures efficaces pour les surmonter	19
Encadré 6. Programmes internationaux d'assistance et de coopération en faveur de l'universalisation et de la mise en œuvre du TCA	21
Encadré 7. Efforts des organisations régionales et sous-régionales pour soutenir les efforts d'universalisation et de mise en œuvre du TCA en Afrique	22
Encadré 8. Conseils pratiques et astuces pour l'organisation d'un atelier régional sur l'universalisation et la mise en œuvre effective du TCA	25
TABLEAUX	
Tableau 1. Résumé des principaux défis auxquels sont confrontés les États africains dans le cadre de l'universalisation du TCA et mesures efficaces pour les surmonter	10
Tableau 2. Résumé des principaux défis rencontrés par les États africains dans la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes et mesures efficaces pour les surmonter	13
Tableau 3. Résumé des principales difficultés rencontrées par les États africains pour s'acquitter de l'obligation de présenter un rapport annuel sur le traité sur le commerce des armes et mesures efficaces pour les surmonter	17
FIGURES	
Figure 1. Priorités de l'atelier de Monrovia, telles qu'indiquées par les participants	12

Introduction

Le traité sur le commerce des armes (TCA) a été adopté en 2013 dans le but de renforcer la réglementation du commerce international des armes classiques, d'empêcher leur détournement vers des utilisateurs finaux non autorisés et pour des utilisations finales non autorisées, et de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité. L'universalisation du traité – c'est-à-dire son adoption par le plus grand nombre possible d'États – et sa mise en œuvre effective par ses parties peuvent contribuer à réduire les souffrances humaines, à favoriser un commerce international des armes transparent et responsable, et à renforcer la confiance entre les États.

Le 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur du traité sur le commerce des armes en 2014 a marqué un tournant dans l'évaluation des efforts mondiaux et régionaux en faveur de l'universalisation et de la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes. Les États africains, en particulier les États d'Afrique de l'Ouest, ont joué un rôle de premier plan dans la négociation réussie du TCA et son entrée en vigueur rapide en décembre 2014. Dans cette optique, la Commission nationale libérienne sur les armes (LiNCA) et l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) ont décidé d'organiser l'Atelier de Monrovia pour soutenir l'universalisation et la mise en œuvre effective du Traité sur le commerce des armes, afin de fournir la première plateforme panafricaine permettant de faire le point et de partager des informations sur la manière dont les États africains ont surmonté les difficultés pour devenir des États parties au TCA et pour mettre en œuvre les dispositions du traité (voir l'encadré 1). Avec le soutien du Fonds d'affectation spéciale volontaire pour le TCA, la LiNCA et l'UNIDIR ont organisé l'atelier de quatre jours à Monrovia du 18 au 21 mars 2014. L'atelier a réuni des représentants désignés des gouvernements nationaux de 19 États africains, ainsi que des représentants du secrétariat du TCA, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), du Centre régional sur les armes légères (RECSA) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)¹.

Ce rapport résume les principales conclusions du questionnaire préalable à l'atelier et les échanges qui ont eu lieu au cours de l'atelier. Il fournit des mesures efficaces et des enseignements tirés de l'atelier qui peuvent être utiles aux États parties, aux signataires et aux autres parties prenantes du TCA en Afrique, ainsi que dans d'autres régions.

1 La liste complète des États et des organisations ayant participé à l'atelier de Monrovia figure dans l'[annexe 1](#).

Le rapport est structuré comme suit, conformément à l'ordre du jour de l'atelier :

- **La section 1** traite des difficultés rencontrées par les États africains pour adhérer au traité sur le commerce des armes et met en évidence les mesures efficaces adoptées par les participants pour surmonter ces obstacles.
- **La section 2** aborde les principaux défis liés à la mise en place et au maintien d'un système national de contrôle et présente certaines approches utilisées par les États parties pour mettre en œuvre efficacement les dispositions des traités. Un encadré dans cette section explore également les défis du détournement et les efforts de prévention.
- **La section 3** résume les discussions sur les principaux défis auxquels sont confrontés les États parties au TCA présents à l'atelier de Monrovia pour s'acquitter de leurs obligations en matière d'établissement de rapports sur le TCA. En outre, les encadrés de la section fournissent des informations sur les défis auxquels les parties sont confrontées pour remplir leurs obligations financières au titre du traité et pour s'engager activement dans les processus multilatéraux du TCA.
- **La section 4** présente les principaux enseignements tirés des initiatives de coopération internationale et régionale qui soutiennent l'universalisation et la mise en œuvre du TCA en Afrique. Des encadrés mettent également en évidence les possibilités d'assistance internationale disponibles et les efforts et mesures en cours que les organisations régionales et sous-régionales peuvent adopter pour faire progresser l'adoption et la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes.
- Le rapport conclut en résumant brièvement les défis communs et les domaines à approfondir pour soutenir la mise en œuvre effective et l'universalisation du traité en Afrique. Un encadré présente des conseils pratiques qui pourraient être utiles pour organiser un autre dialogue régional sur l'universalisation et la mise en œuvre effective du TCA.

Encadré 1. À propos de l'atelier de Monrovia

Organisateurs et financement : L'atelier de Monrovia a été organisé par la LiNCA en partenariat avec l'UNIDIR, avec le soutien financier de l'ATT VTF.

Buts et objectifs : L'atelier de quatre jours a rassemblé plus de 50 participants pour faciliter le premier échange panafricain visant à renforcer les efforts pour :

- (a) Augmenter le nombre d'États africains parties au traité sur le commerce des armes
- (b) Soutenir une mise en œuvre efficace pour atteindre l'objet et le but du traité
- (c) Permettre aux États africains parties de remplir leurs obligations en matière de TCA

Participants : Afin de favoriser un dialogue équilibré sur les principaux défis et les mesures efficaces pour renforcer l'universalisation et la mise en œuvre du TCA en Afrique, les organisateurs de l'atelier ont invité un groupe diversifié d'États africains, représentant différentes sous-régions géographiques et différents niveaux d'implication dans le TCA. Les participants comprenaient des experts des gouvernements nationaux de 19 États africains : 9 États parties au TCA, 6 signataires et 4 États non-signataires en mars 2024. L'atelier a également accueilli des représentants de l'Union africaine, de la CEDEAO, de l'IGAD, du RECSA, de la SADC et du Secrétariat du TCA, qui ont apporté des perspectives plus larges aux niveaux régional et multilatéral (voir l'annexe 1).

Méthodologie : Afin d'aligner l'ordre du jour de l'atelier sur les priorités des États participants, les organisateurs ont distribué un questionnaire préalable à l'atelier contenant à la fois des questions ouvertes et des questions à choix multiples. Cela a permis aux participants de mettre en évidence, avant l'atelier, les principaux défis auxquels ils sont confrontés ainsi que les enseignements tirés au niveau national et les mesures efficaces pour l'universalisation et la mise en œuvre du TCA. Les résultats ont contribué à l'élaboration de l'ordre du jour. En outre, les participants ont reçu un document de réflexion contenant des informations générales sur l'état de l'universalisation et de la mise en œuvre du TCA en Afrique, les principales priorités identifiées et des questions directrices pour aider à préparer les présentations sur les expériences nationales liées aux sujets sélectionnés. Cette ressource a facilité la préparation des participants à l'atelier.

Format : L'atelier comprenait un mélange équilibré de séances plénières, de discussions en petits groupes et d'exercices de groupe. Il a suivi la règle de Chatham House. Ce format a encouragé les échanges formels et informels entre pairs, offrant un espace sûr aux participants pour partager leurs défis et se concentrer sur l'identification de mesures efficaces pour les surmonter. En évitant l'approche traditionnelle des présentations pédagogiques successives, l'atelier a facilité l'interaction et l'engagement actif des participants.

Résultats et impact attendu : L'atelier de Monrovia a permis d'identifier des mesures efficaces qui ont été testées par les États africains pour surmonter les obstacles à l'universalisation et à la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes. Ce rapport devrait permettre de partager les résultats de l'atelier avec l'ensemble de la communauté du TCA. Le projet de l'atelier de Monrovia profitera donc non seulement aux États africains, mais aussi aux États et aux parties prenantes du TCA d'autres régions.



1. L'universalisation du TCA en Afrique : Principaux défis et mesures efficaces

Encadré 2. Qu'est-ce que l'universalisation du TCA ?

Le toolkit de 2019 sur l'universalisation du TCA définit l'universalisation comme « l'élargissement de l'adhésion au traité pour s'assurer qu'il y ait autant d'États parties que possible »². Il existe deux options pour devenir un État partie au TCA :

1. La ratification, l'acceptation ou l'approbation est le processus par lequel un État qui a signé le traité entre son ouverture à la signature le 3 juin 2013 et son entrée en vigueur le 24 décembre 2014 dépose un instrument de ratification (article 21, paragraphe 1).
2. L'adhésion est le processus par lequel un État qui n'a pas signé le traité avant son entrée en vigueur dépose un instrument d'adhésion après son entrée en vigueur (article 21, paragraphe 2).

Un État devient partie au TCA et ses obligations, au titre du traité, deviennent contraignantes 90 jours après le dépôt de son instrument de ratification ou d'adhésion auprès du Secrétaire général des Nations unies (article 22). En outre, en vertu de l'article 23 du TCA, un État peut appliquer provisoirement l'article 6 (sur les interdictions) et l'article 7 (sur l'exportation et l'évaluation des exportations) avant de devenir un État partie, à partir du moment où il a signé le traité ou pendant les 90 jours qui suivent le dépôt de son instrument de ratification ou d'adhésion.

2 Groupe de travail sur l'universalisation du traité, "ATT Universalization Toolkit", ATT/CSP5.WGTU/2019/CHAIR/532/ Conf.Rep, annexe A, 26 juillet 2019, [https://thearmstradetreaty.org/hyper-images/file/ATT_CSP5_ATT_Uniformization Toolkit \(Annex A to WGTU Co-chairs Draft Report to CSP5\)/ATT_CSP5_ATT_Uniformization Toolkit \(Annex A to WGTU Co-chairs Draft Report to CSP5\).pdf](https://thearmstradetreaty.org/hyper-images/file/ATT_CSP5_ATT_Uniformization_Toolkit_(Annex_A_to_WGTU_Co-chairs_Draft_Report_to_CSP5)/ATT_CSP5_ATT_Uniformization_Toolkit_(Annex_A_to_WGTU_Co-chairs_Draft_Report_to_CSP5).pdf), p. 2.

En mars 2024, lorsque l'atelier a eu lieu, 29 des 113 États parties au TCA étaient africains, et 11 autres États africains figuraient parmi les 28 signataires du TCA³. Parmi les 54 États membres des Nations unies qui n'étaient ni parties ni signataires du TCA, 14 étaient africains. En d'autres termes, au moment de l'atelier de Monrovia, 46 % des États africains n'étaient pas encore parties au TCA.

Dans ce contexte, la première journée de l'atelier s'est concentrée sur la discussion des défis à l'universalisation du TCA auxquels sont confrontés les États africains, ainsi que sur les mesures efficaces pour les surmonter.

Les participants ont mis en évidence les cinq défis communs suivants :

1. Sensibilisation limitée au TCA et manque de volonté politique de la part des décideurs clés et des hauts fonctionnaires
2. Manque d'expertise technique pour harmoniser les législations et réglementations nationales avec les dispositions du traité sur le commerce des armes
3. Difficulté à obtenir l'approbation du parlement ou de l'exécutif pour les étapes finales du processus de ratification ou d'adhésion (voir encadré 2)
4. Défis de la coopération inter-agences pour assurer un processus de ratification ou d'adhésion sans heurts
5. Inquiétudes quant aux conséquences sur la sécurité nationale de l'adhésion à un État partie au traité sur le commerce des armes, notamment en ce qui concerne la capacité de l'État à acquérir des armes conventionnelles et à révéler des informations sur les importations d'armes dans les rapports annuels sur le traité sur le commerce des armes

Les participants à l'atelier ont souligné que nombre de ces défis sont liés entre eux et ne sont pas isolés. Par exemple, les États qui ont indiqué que la sensibilisation et la compréhension limitées du TCA parmi les hauts fonctionnaires constituaient un obstacle majeur à l'avancement des efforts de ratification ou d'adhésion au TCA ont également souvent fait état de problèmes de coopération et de coordination entre les agences, ainsi que de difficultés à obtenir l'approbation du parlement ou de l'exécutif au cours des dernières étapes du processus. Cela suggère que prendre des mesures à différents stades du processus de ratification ou d'adhésion pour accroître la sensibilisation et la prise de conscience parmi les décideurs clés sur les avantages stratégiques de l'adhésion au TCA pourrait être important pour surmonter les obstacles à l'universalisation du TCA en Afrique.

Un point clé qui mérite un examen plus approfondi est la préoccupation exprimée par certains participants d'États signataires et non signataires du traité sur le commerce des armes concernant les implications pour la sécurité nationale de l'adhésion à un État partie au traité sur le commerce des armes. Ils ont exprimé leur crainte que l'adhésion au TCA ne restreigne la capacité de leur État à

3 Les données utilisées dans ce rapport représentent l'état d'avancement de l'universalisation du TCA au moment de l'organisation de l'atelier de Monrovia en mars 2024. Pour les données les plus récentes, voir Secrétariat du TCA, "Treaty Status", s.d., <https://www.thearmstradetreaty.org/treaty-status.html>.

acquérir des armes conventionnelles, ce qui aurait un impact sur les capacités de défense. En outre, certains craignent que la divulgation d'informations sur les importations d'armes dans les rapports annuels du TCA ne compromette la sécurité nationale.

Les cinq principaux défis énumérés ci-dessus n'ont pas seulement été signalés par les participants des États signataires ou non signataires du traité sur le commerce des armes, mais également par certains États parties qui avaient rencontré des obstacles similaires au cours de leur processus de ratification ou d'adhésion. Au niveau régional, cela souligne l'importance d'échanger les enseignements tirés concernant les défis communs et sur les mesures efficaces pour les surmonter.

Le tableau 1 résume les mesures concrètes que les participants des États parties au TCA ont partagées pour aider les États signataires et non signataires à surmonter ces difficultés et à faire progresser leurs efforts de ratification et d'adhésion au TCA.

Tableau 1. Résumé des principaux défis auxquels sont confrontés les États africains dans le cadre de l'universalisation du TCA et mesures efficaces pour les surmonter

DÉFIS	EXEMPLES DE MESURES EFFICACES PARTAGÉS LORS DE L'ATELIER
1. Sensibilisation limitée au traité sur le commerce des armes et manque de volonté politique	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des activités de sensibilisation et de prise de conscience, notamment au niveau élevé pour les hauts fonctionnaires et les décideurs, au niveau intermédiaire pour les fonctionnaires et au niveau local pour les communautés locales
2. Manque d'expertise technique pour harmoniser les législations et réglementations nationales en matière de contrôle des armes avec le traité sur le commerce des armes.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de groupes de travail techniques composés d'experts juridiques pour superviser le processus d'examen législatif Tirer parti des partenariats régionaux et internationaux pour l'assistance législative
3. Difficulté à obtenir l'approbation du parlement ou de l'exécutif pour le processus de ratification ou d'adhésion	<ul style="list-style-type: none"> Mener des consultations ciblées et régulières avec les principales parties prenantes, y compris les parlementaires et les autres décideurs clés
4. Faible coopération inter-agences	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un organe de coordination interministériel ou d'une <i>task force</i> dédiée au processus de ratification
5. Préoccupations concernant les implications pour la sécurité nationale de l'adhésion à un État partie au traité sur le commerce des armes, en particulier la capacité de l'État à acquérir des armes conventionnelles et à révéler des informations sur les importations d'armes dans les rapports annuels sur le traité sur le commerce des armes	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des activités de renforcement des capacités pour les principaux fonctionnaires en ce qui concerne l'objet et le but du traité

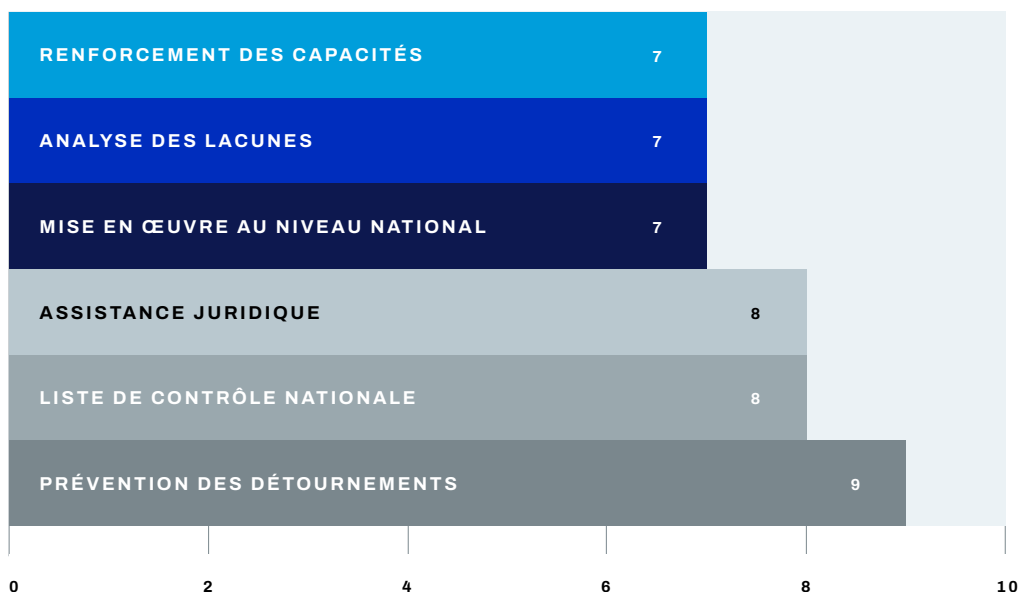


Discussion sur l'universalisation et la mise en œuvre effective du TCA en Afrique, atelier de Monrovia, 18–21 mars 2024. Crédit : © LINCA, 2024.

2. Mise en œuvre du TCA en Afrique : Principaux défis et mesures efficaces pour les systèmes de contrôle nationaux

L'article 5, paragraphe 2, du traité sur le commerce des armes impose aux États parties d'établir et de maintenir un système de contrôle national, y compris une liste de contrôle nationale. Ces mesures sont nécessaires pour mettre en œuvre les dispositions des articles 6 à 15 du traité, qui concernent l'exportation, l'importation, le transit, le transbordement et le courtage des armes conventionnelles énumérées dans les articles 2 à 4. Lorsqu'il leur a été demandé, dans le questionnaire préalable à l'atelier, d'identifier leurs cinq principales priorités pour l'atelier de Monrovia, plus d'un tiers des personnes interrogées ont mis l'accent sur la « mise en œuvre nationale », soulignant ainsi l'importance de l'échange d'expériences et de connaissances nationales à cet égard. La figure 1 montre le classement des priorités proposées par les 19 États qui ont participé à l'atelier.

Figure 1. Priorités de l'atelier de Monrovia, telles qu'indiquées par les participants



Les participants ont passé la deuxième journée de l'atelier de Monrovia à discuter des défis qu'ils ont rencontrés, ou qu'ils continuent de rencontrer, dans la mise en place et le maintien d'un système de contrôle national pour la mise en œuvre du TCA. Comme le montre la figure 1, les participants ont indiqué que la prévention du détournement était une priorité absolue. Les principaux points de discussion sur cette question sont présentés dans l'encadré 3.

Les participants ont indiqué que la mise en œuvre de dispositions spécifiques du traité, telles que la désignation des autorités nationales compétentes et des points de contact nationaux conformément à l'article 5 du traité sur le commerce des armes, avait posé des problèmes. Ils ont également indiqué que, bien que le traité ne l'exige pas explicitement, les partenaires et les documents d'orientation ont recommandé de procéder à une analyse des lacunes ou à une évaluation de référence de leur législation, de leurs pratiques et de leurs mesures nationales. La réalisation de ces évaluations s'est avérée difficile. Un défi encore plus grand a été de mettre à jour la législation nationale existante ou de rédiger et d'adopter une nouvelle législation et de nouveaux règlements pour intégrer le traité. Les participants à l'atelier ont identifié les cinq défis communs suivants au cours de ces processus, et pour la mise en œuvre nationale du TCA en général :

1. Manque de ressources (humaines, financières et logistiques)
2. Manque de coopération et de coordination entre les agences
3. Retards dans la désignation des points de contact nationaux du TCA
4. Expertise technique limitée de la part des principaux fonctionnaires impliqués dans la mise en œuvre du TCA au niveau national
5. Cadres juridiques et réglementaires inadéquats (par exemple, absence de définitions et de dispositions pour la mise en œuvre des principales obligations liées au TCA)

L'échange d'expériences sur les moyens d'avancer et les solutions a mis en évidence le fait qu'il n'existe pas d'approche unique pour la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes. Chaque État suit un chemin unique, façonné par ses priorités nationales, sa situation et les ressources dont il dispose.

À cet égard, les participants ont souligné l'importance de procéder à une analyse des lacunes avant ou peu de temps après être devenu un État partie. Ce processus consiste à examiner « les politiques, la législation, les réglementations et les procédures administratives en matière de contrôle des transferts d'armes mises en place pour évaluer les forces, les faiblesses, les lacunes, les incohérences et le niveau général de conformité de son système existant avec l'obligation du traité »⁴ et à soutenir l'élaboration d'une feuille de route adaptée aux besoins nationaux. En outre, les participants ont souligné la nécessité d'un cadre réglementaire adéquat pour fournir une base juridique à la mise en œuvre des dispositions du traité sur le commerce des armes. Malgré les spécificités contextuelles, les participants ont identifié un certain nombre de mesures efficaces qui peuvent soutenir la mise en œuvre effective du traité dans la région et aider à surmonter les défis communs (voir tableau 2).

Tableau 2. Résumé des principaux défis rencontrés par les États africains dans la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes et mesures efficaces pour les surmonter

DÉFIS	MESURES EFFICACES PARTAGÉES LORS DE L'ATELIER
1. Manque de ressources (humaines, financières, logistiques)	<ul style="list-style-type: none"> Tirer parti des mécanismes de coopération et des partenariats internationaux et régionaux disponibles pour l'assistance
2. Manque de coordination inter-agences	<ul style="list-style-type: none"> Désignation d'une entité chef de file pour la coordination de la mise en œuvre du TCA au niveau national Mise en place d'un comité inter-agences dédié au TCA Mise en place de plateformes d'échange d'informations inter-agences Utiliser les cadres interagences existants (par exemple, le comité du droit humanitaire international, la commission nationale sur les armes légères et de petit calibre)
3. Retards dans la désignation du point de contact national pour le TCA	<ul style="list-style-type: none"> Donner la priorité à la désignation du point de contact national pour le TCA avant ou peu de temps après être devenu un État partie au TCA
4. Un partage limité de l'expertise technique de la part des principaux fonctionnaires impliqués dans la mise en œuvre du TCA au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des activités de formation et de renforcement des capacités Élaborer des procédures opérationnelles normalisées pour la mise en œuvre des dispositions techniques en matière de transport aérien
5. Insuffisance du cadre juridique et réglementaire et de l'infrastructure de contrôle des armements	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une analyse des lacunes ou d'une évaluation de base du cadre juridique et réglementaire national Élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes au niveau national, comprenant en priorité une révision de la législation Tirer parti des partenariats régionaux et internationaux pour l'assistance législative

4 Groupe de travail du TCA sur l'application effective des traités (WGETI), « Guide de base volontaire pour la mise en place d'un système national de contrôle », ATT/CSP5.WGETI/2019/CHAIR/529/Conf.Rep, annexe A, 26 juillet 2019, [https://thearmstradetreaty.org/hyper-images/file/ATT_CSP5_WGETI_Voluntary_Basic_Guide_\(Annex_A_to_WGETI_Report_to_CSP5\)\(updated_09.09.2019\)\(Rev_WA\)/ATT_CSP5_WGETI_Voluntary_Basic_Guide_\(Annex_A_to_WGETI_Report_to_CSP5\)\(updated_09.09.2019\)\(Rev_WA\).pdf](https://thearmstradetreaty.org/hyper-images/file/ATT_CSP5_WGETI_Voluntary_Basic_Guide_(Annex_A_to_WGETI_Report_to_CSP5)(updated_09.09.2019)(Rev_WA)/ATT_CSP5_WGETI_Voluntary_Basic_Guide_(Annex_A_to_WGETI_Report_to_CSP5)(updated_09.09.2019)(Rev_WA).pdf), p. 4.

Encadré 3. Défis en matière de prévention du détournement et mesures efficaces pour les surmonter

L'article 11 du traité sur le commerce des armes énonce les obligations et les recommandations des États parties en matière de prévention, d'atténuation et de lutte contre le détournement. Près de la moitié des États participant à l'atelier de Monrovia ont identifié le détournement comme une question prioritaire (voir figure 1). Par conséquent, l'ordre du jour de l'atelier de Monrovia comprenait des sessions dédiées au partage des expériences nationales et à la discussion des principaux défis, des enseignements tirés et des mesures efficaces pour prévenir le détournement en Afrique.

Principaux défis à relever dans le cadre des efforts de prévention du détournement en Afrique

Les participants à l'atelier ont cité les cinq défis communs suivants :

1. Absence de dispositions juridiques dans la législation nationale pour la mise en œuvre de l'article 11 du traité sur le commerce des armes
2. Insuffisance des ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de mesures efficaces de détection des détournements et de réponse dans les agences nationales concernées
3. La porosité des frontières et l'insuffisance des mécanismes de contrôle aux frontières facilitent le trafic et le détournement d'armes
4. Ingérence – redoutée ou réelle – de certains fonctionnaires dans les enquêtes sur les cas de détournement de fonds
5. Corruption de certains fonctionnaires

Enseignements tirés et mesures efficaces pour lutter contre le détournement

Les participants ont également partagé leur expérience des mesures efficaces qu'ils ont mises en œuvre dans leurs États respectifs pour lutter contre le détournement. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- Mise à jour des cadres juridiques afin d'inclure les dispositions de l'article 11 du traité sur le commerce des armes
- Renforcement des capacités et formation des autorités aux méthodes de lutte contre le détournement en collaboration avec les partenaires internationaux
- Réaliser des évaluations de base afin d'identifier les lacunes des systèmes de contrôle nationaux en matière de lutte contre le détournement, et déterminer les mesures concrètes à prendre pour combler ces lacunes
- Mettre en œuvre des mesures appropriées telles que
 - Vérification des certificats d'utilisateur final et inspection des envois
 - Utilisation d'équipements de criblage avancés dans les ports
 - Délivrance de certificats de vérification de la livraison
 - Escorte des livraisons d'armes à l'intérieur de l'État
- S'engager dans une coopération bilatérale pour lutter contre le détournement, par exemple en menant des patrouilles et des contrôles frontaliers conjoints avec les autorités nationales compétentes des États voisins
- Mise en œuvre de pratiques efficaces de gestion des stocks d'armes et de munitions
- Tirer parti de l'aide internationale pour mettre au point des systèmes de traçage et former le personnel



Participants à l'atelier de Monrovia,
18–21 mars 2024. Crédit : © LiNCA, 2024.

3. Remplir les obligations en matière de rapports sur le TCA : Principaux défis et mesures efficaces

L'article 13 du traité sur le commerce des armes impose aux États parties de soumettre deux types de rapports au secrétariat du traité sur le commerce des armes. L'article 13(1) exige un rapport initial, dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du traité pour cet État, qui détaille les mesures qu'il a prises pour mettre en œuvre le TCA. L'article 13, paragraphe 3, prévoit que chaque partie présente un rapport annuel sur les exportations et importations autorisées ou effectives d'armes conventionnelles, telles que définies à l'article 2, paragraphe 1, pour l'année civile précédente (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Ces obligations en matière de rapports vont dans le sens de l'objet et du but du traité, à savoir garantir la transparence, encourager la responsabilité et promouvoir la confiance entre les États engagés dans le commerce international des armes conventionnelles.

En mars 2024, seuls 17 des 29 États africains parties au TCA tenus de présenter un rapport initial l'avaient fait⁵. En outre, seuls 10 États parties africains au TCA avaient soumis leur rapport annuel sur les exportations et importations d'armes effectives et autorisées qui ont eu lieu en 2022. Ces statistiques s'alignent sur les résultats du questionnaire préalable à l'atelier, dans lequel plus d'un quart des personnes interrogées ont indiqué que l'établissement de rapports était un défi majeur dans leurs efforts nationaux de mise en œuvre du TCA. Par conséquent, l'établissement de rapports a été considéré comme une question prioritaire à débattre au cours de l'atelier. Au cours de la troisième journée, les participants se sont concentrés sur le partage des principaux défis rencontrés dans le respect des obligations en matière d'établissement de rapports sur le TCA, ainsi que sur des exemples concrets de mesures efficaces à prendre.

D'une manière générale, les participants ont indiqué qu'une compréhension limitée des obligations du traité en matière d'établissement de rapports constituait un obstacle, ce qui a souvent pour conséquence que les tâches liées à l'établissement de rapports ne sont pas considérées comme prioritaires. Beaucoup ont également noté un manque fréquent de capacités dédiées aux tâches d'établissement de rapports, associé à un manque de connaissances techniques. Au-delà de ces obstacles généraux, les participants ont identifié des défis spécifiques dans la mise en œuvre des obligations contenues dans l'article 13(1) ou l'article 13(3).

Tout d'abord, en ce qui concerne la préparation et la soumission d'un rapport initial (article 13, paragraphe 1), le manque de coopération inter-agences a été mentionné comme un défi majeur. Un représentant a également expliqué que, dans son État, les principaux décideurs avaient hésité à révéler leur lutte pour mettre en œuvre des mesures liées aux obligations contraignantes du traité, ce qui a réduit l'ouverture des hauts fonctionnaires à la présentation d'un rapport initial.

Deuxièmement, en ce qui concerne les obligations en matière de rapports annuels (article 13, paragraphe 3), les participants à l'atelier ont indiqué cinq défis principaux :

1. Formation insuffisante et manque de connaissances techniques sur l'utilisation des modèles de rapport du secrétariat du traité sur le commerce des armes
2. Manque d'échange d'informations et de coordination entre les autorités compétentes concernées
3. Pratiques inadéquates en matière d'archivage au sein de certaines agences gouvernementales
4. Différences dans les systèmes d'enregistrement entre les diverses autorités nationales, y compris les différences dans les terminologies utilisées pour classer les armes
5. Conflits et crises socio-économiques et politiques entraînant l'effondrement ou le chaos au sein des agences nationales de sécurité, entravant ainsi les efforts de collecte de données et de préparation des rapports annuels

5 Statistiques sur les rapports relatifs au traité sur le commerce des armes, consultées sur le site web du secrétariat du traité sur le commerce des armes.

Malgré les difficultés persistantes évoquées, les participants à l'atelier ont reconnu l'importance de promouvoir la transparence dans le commerce international des armes. Ils ont souligné la nécessité de renforcer les échanges entre pairs et le mentorat entre les États aux niveaux régional et international afin de faciliter l'échange de mesures efficaces pour renforcer le respect par les États africains de cette obligation essentielle du traité sur le commerce des armes. Le tableau 3 présente plusieurs des mesures africaines efficaces pour permettre l'établissement de rapports annuels qui ont été partagées au cours de l'atelier.

Tableau 3. Résumé des principales difficultés rencontrées par les États africains pour s'acquitter de l'obligation de présenter un rapport annuel sur le traité sur le commerce des armes et mesures efficaces pour les surmonter

DÉFIS	MESURES EFFICACES PARTAGÉES LORS DE L'ATELIER
1. Formation insuffisante et manque de connaissances techniques sur l'utilisation des modèles de rapport du secrétariat du TCA	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des activités de formation et de renforcement des capacités axées sur l'établissement de rapports, en collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux Élaboration d'un document de procédures nationales pour la préparation des rapports annuels sur le TCA
2. Manque d'échange d'informations et de coordination entre les autorités compétentes concernées	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une plateforme d'échange d'informations pour faciliter le partage des données nécessaires à l'élaboration des rapports annuels sur le TCA entre les autorités nationales compétentes Désigner une entité chef de file pour la coordination des efforts nationaux de mise en œuvre du traité sur le commerce des armes, y compris l'établissement de rapports annuels Mise en place d'un comité spécialisé dans l'élaboration des rapports annuels sur le TCA, chargé de gérer la collecte et la compilation des informations et de préparer les rapports annuels
3. Pratiques inadéquates en matière de tenue de registres au sein de certaines agences gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des activités de formation et de renforcement des capacités sur les pratiques efficaces en matière de tenue de registres Élaborer et adopter des procédures opérationnelles normalisées pour la tenue des registres
4. Les différences entre les systèmes d'enregistrement des diverses autorités nationales, y compris les différences de terminologie pour la classification des armes	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les dialogues inter-agences et adopter des classifications et des terminologies communes pour les armes entre les différentes agences de sécurité nationale
5. Conflits et crises socio-économiques et politiques entraînant l'effondrement ou le chaos au sein des agences nationales de sécurité, entravant ainsi les efforts de collecte de données et de préparation des rapports annuels	<ul style="list-style-type: none"> Profiter de la possibilité de soumettre des rapports tardifs, comme le permet le traité

Le troisième jour, les participants ont également discuté des principaux défis à relever pour remplir leurs obligations financières au titre du traité et s'engager activement dans les processus du TCA au niveau multilatéral. Les principaux points de discussion sur ces questions figurent dans les encadrés 4 et 5.

Encadré 4. Difficultés rencontrées par les États africains dans le versement des contributions financières mises en recouvrement et mesures efficaces pour les surmonter

La première Conférence des États parties au traité sur le commerce des armes (CSP1), en 2015, a établi l'organisation annuelle des CSP et a adopté des règles financières conformément aux articles 17(2) et 17(3) du traité. Conformément aux règles financières 5 et 6, les États parties sont tenus de verser des contributions financières pour financer l'organisation des sessions de la Conférence des États parties et le fonctionnement du Secrétariat du Traité sur le commerce des armes. En mars 2024, sur les 43 États africains tenus de verser des contributions pour la période 2015–2023, seuls 19 se sont acquittés de leurs obligations financières, ce qui représente un taux de conformité de 44 % parmi les États africains⁶. Cela correspond aux conclusions du questionnaire préalable à l'atelier, où deux États ont identifié le « paiement des contributions financières » comme un défi majeur dans la mise en œuvre du TCA, ainsi que de nombreux autres qui ont cité des ressources limitées. L'atelier a permis de discuter de ces défis et des mesures efficaces pour les surmonter.

Les principales difficultés rencontrées dans le paiement des contributions financières mises en recouvrement sont les suivantes :

- Méconnaissance de l'obligation
- Ambiguïté des responsabilités des autorités nationales compétentes
- Manque de sensibilisation et compréhension limitée des options et modalités de paiement disponibles
- Communications manquées de la part du secrétariat du traité sur le commerce des armes en raison des changements fréquents des points de contact nationaux du traité sur le commerce des armes
- Insuffisance des ressources financières nationales, entraînant un manque de priorité ou de volonté politique pour remplir l'obligation

Les discussions ont facilité l'identification de plusieurs mesures concrètes qui ont été mises en œuvre par plusieurs États africains pour améliorer le respect des obligations financières. Il s'agit notamment de :

- Convenir de modalités de paiement souples avec le secrétariat du traité sur le commerce des armes, y compris pour le paiement des arriérés
- Inclure les rôles et responsabilités définis des autorités nationales compétentes impliquées dans le paiement des contributions financières évaluées dans un document de procédures nationales ou une feuille de route ou un plan de mise en œuvre du TCA
- Sensibilisation des hauts fonctionnaires à l'importance stratégique du paiement des contributions financières mises en recouvrement
- Plaidoyer de l'autorité compétente principale en faveur de l'intégration des obligations financières liées au TCA dans les processus de planification budgétaire nationaux

6 Ces statistiques ont été communiquées par le chef du secrétariat du traité sur le commerce des armes lors de sa présentation à l'atelier de Monrovia.

Encadré 5. Difficultés rencontrées par les États africains pour s'engager activement dans le processus du traité sur le commerce des armes et mesures efficaces pour les surmonter

La participation active aux réunions multilatérales sur le TCA (par exemple, les CSP, les sessions préparatoires et les groupes de travail) joue un rôle crucial en facilitant l'échange de vues et en partageant les expériences nationales sur la mise en œuvre du traité entre les parties prenantes de différentes régions. Les participants à l'atelier de Monrovia ont mis en évidence plusieurs difficultés qui entravent leur participation effective à ces processus, ainsi que des mesures efficaces pour les surmonter.

Les principaux défis à relever pour s'engager activement dans le processus du traité sur le commerce des armes sont les suivants :

- Contraintes financières
- Difficultés d'obtention des visas
- Difficultés à recevoir l'autorisation à temps pour participer aux réunions en raison de la bureaucratie au sein des agences gouvernementales
- Changements fréquents des points de contact nationaux, entraînant des messages manquants de la part du secrétariat du TCA

Les discussions ont facilité l'identification de plusieurs mesures concrètes qui ont été mises en œuvre par plusieurs États africains pour s'engager activement dans le processus du traité sur le commerce des armes. Il s'agit notamment de :

- Demande de parrainage auprès du secrétariat du traité sur le commerce des armes et d'autres partenaires internationaux pour faciliter la participation aux réunions de la CSP et des groupes de travail
- Sensibilisation des hauts fonctionnaires à l'importance stratégique de la participation aux réunions du traité sur le commerce des armes
- Plaidoyer de l'autorité compétente principale pour que les dates des réunions du TCA soient incluses dans la planification des activités nationales
- Communication efficace des changements de points de contact au secrétariat du TCA



4. Expériences et enseignements tirés de l'accès à l'assistance et à la coopération internationales pour l'universalisation et la mise en œuvre du TCA en Afrique

L'article 16, paragraphe 3, du traité sur le commerce des armes prévoit la création d'un fonds d'affectation spéciale volontaire (VTF). Il s'agit du principal mécanisme d'assistance mis à la disposition des États parties pour soutenir la mise en œuvre nationale du traité. Bien que les discussions de l'atelier se soient concentrées sur le VTF, il convient de noter que d'autres mécanismes de coopération et

d'assistance internationaux et régionaux sont à la disposition des États africains dans leurs efforts d'universalisation et de mise en œuvre du TCA (voir les encadrés 6 et 7). En outre, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile (OSC) apportent également leur soutien aux États africains en organisant des ateliers et des formations et en soutenant les activités de plaidoyer.

Encadré 6. Programmes internationaux d'assistance et de coopération en faveur de l'universalisation et de la mise en œuvre du TCA

Pour aider les États parties à mettre en œuvre le traité sur le commerce des armes, diverses organisations internationales et régionales ainsi que des ONG ont lancé des programmes spécifiques. Ces programmes fournissent une assistance financière, technique ou logistique afin de renforcer les systèmes de contrôle nationaux et de faciliter l'universalisation et la mise en œuvre effective du traité.

Voici quelques-unes de ces initiatives clés :

- Le projet de soutien à la mise en œuvre du secrétariat du traité sur le commerce des armes
- Mécanismes de coopération et d'assistance régionale (par exemple, le projet de sensibilisation au traité sur le commerce des armes de l'Union européenne)
- Le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies à l'appui de la coopération en matière de réglementation des armements (UNSCAR)
- Mécanismes de coopération bilatérale
- Initiatives de renforcement des capacités en matière de TCA par les OSC, les groupes de réflexion et les ONG spécialisées (par exemple, Control Arms Academy, Saferworld)

Lors de la quatrième journée de discussions, les participants se sont concentrés sur la manière dont le VTF pourrait fournir des projets d'assistance ayant un impact pour faire avancer les efforts d'universalisation et de mise en œuvre du TCA dans les États africains. Les discussions ont porté sur les enseignements tirés de la candidature au VTF et de la mise en œuvre de projets grâce aux subventions accordées. Quinze (15) des 19 États africains qui ont participé à l'atelier de Monrovia avaient mis en œuvre au moins un projet de la VTF en mars 2024⁷. Les représentants nationaux de ces États ont donc partagé des informations précieuses tirées de leur expérience en matière de candidature à la VTF et de réalisation de projets visant à faire progresser l'universalisation et la mise en œuvre du TCA avec le soutien de la VTF.

7 Les détails des projets sélectionnés par le VTF sont disponibles auprès du Secrétariat du TCA, "Voluntary Trust Fund (VTF)", s.d., <https://thearmstradetreaty.org/voluntary.html>.

Les éléments suivants ont été mis en évidence comme des conditions clés lors de l'élaboration d'une demande auprès du VTF :

- Comprendre l'engagement politique des pays candidats à l'égard des efforts d'universalisation et de mise en œuvre du TCA
- Développer une logique et des objectifs clairs pour le projet proposé
- Démontrer comment le projet s'inscrit dans la stratégie globale ou la feuille de route de l'État pour la mise en œuvre du TCA
- Évaluer la relation du projet avec d'autres initiatives, qu'elles soient soutenues par des programmes nationaux ou par des initiatives de coopération et d'assistance internationales
- Élaborer un plan de projet bien conçu qui aborde des éléments tels que le phasage, les activités, le calendrier, les rôles et le budget
- Incorporer des contrôles appropriés tels que l'évaluation des risques, les mesures d'atténuation et les cadres de suivi
- Définir le rôle et les responsabilités des éventuels partenaires de mise en œuvre

Le représentant du Secrétariat du TCA a expliqué que le Comité de sélection du VTF évalue tous ces facteurs afin de juger du caractère raisonnable, de la cohérence et de la faisabilité de chaque demande. Des conseils détaillés sur le processus de candidature au VTF sont disponibles sur le site web du Secrétariat du TCA⁸.

Encadré 7. Efforts des organisations régionales et sous-régionales pour soutenir les efforts d'universalisation et de mise en œuvre du TCA en Afrique

Les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle crucial dans la progression des États vers l'adhésion au TCA et sa mise en œuvre. Les représentants de l'Union africaine et des organisations sous-régionales africaines présents à l'atelier de Monrovia ont souligné les mesures efficaces et les initiatives notables qu'ils ont prises pour soutenir leurs États membres dans l'universalisation et la mise en œuvre du TCA. Il s'agit notamment de :

- **Union africaine** : Coordonner les efforts régionaux, y compris la mobilisation des ressources, organiser des dialogues stratégiques de haut niveau et établir des partenariats pertinents (y compris avec des acteurs internationaux) pour soutenir les États membres de l'Union africaine dans leurs efforts d'universalisation et de mise en œuvre du TCA
- **CEDEAO** : Elaboration d'un guide soulignant les synergies et les complémentarités entre la convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre et le traité sur le commerce des armes, afin d'aider les États membres de la CEDEAO à comprendre comment ces instruments s'alignent
- **IGAD** : Organisation d'ateliers et de réunions consultatives sur l'universalisation du TCA pour ses États membres
- **RECSA** : Agir en tant que partenaire de mise en œuvre, en fournissant une expertise technique pour plusieurs projets ATT VTF dans les États membres du RECSA
- **SADC** : Soutenir diverses initiatives visant à contrôler les armes légères et de petit calibre dans les États membres de la SADC, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de la SADC sur les armes à feu, et contribuer ainsi à la mise en œuvre effective du traité sur le commerce des armes par ces États

8 Ibid.

Encadré 7. suite

Les participants ont également proposé d'examiner d'autres moyens par lesquels les organisations régionales et sous-régionales pourraient renforcer les efforts d'universalisation et de mise en œuvre du TCA en Afrique. Il s'agit notamment de :

- Fournir un soutien politique et s'engager dans des efforts de sensibilisation de haut niveau pour faire avancer les initiatives d'universalisation du TCA par les États membres de ces organisations
- Organiser des ateliers au niveau régional ou sous-régional pour faciliter les échanges entre pairs sur l'universalisation et la mise en œuvre du TCA
- Encourager le mentorat et les échanges techniques entre les États membres de d'organisation qui se concentrent sur les activités d'universalisation et de mise en œuvre du TCA
- Mettre en place des mécanismes permettant de suivre les progrès et d'identifier les lacunes dans les efforts de mise en œuvre du TCA par les États membres et fournir une assistance appropriée et adaptée

CONCLUSION.

Principaux enseignements et conseils pour l'organisation d'un atelier régional sur l'universalisation et la mise en œuvre effective du traité sur le commerce des armes

L'atelier de Monrovia a atteint avec succès son objectif principal, à savoir créer une plateforme permettant aux représentants des États africains d'échanger leurs expériences nationales, les enseignements tirés et les mesures efficaces pour surmonter les obstacles à l'universalisation et à la mise en œuvre du TCA⁹. Les participants se sont engagés dans des discussions ouvertes qui ont révélé quatre défis primordiaux et transversaux :

1. Une méconnaissance du traité sur le commerce des armes par les principales parties prenantes
2. Expertise technique limitée
3. Coopération et coordination inter-agences insuffisantes
4. Contraintes en matière de ressources

Malgré cela, l'atelier a facilité le partage des mesures efficaces et des enseignements tirés pour renforcer les efforts d'universalisation et de mise en œuvre du TCA à travers l'Afrique. Les participants ont souligné l'importance d'une sensibilisation de haut niveau, d'un renforcement continu des capacités, d'examen législatifs pour soutenir l'intégration des dispositions du TCA dans la législation nationale, et de tirer parti des mécanismes de coopération régionale et internationale pour obtenir de l'aide.

Dans leurs questionnaires post-atelier, les participants ont proposé plusieurs thèmes à prendre en compte dans les futurs ateliers sur l'universalisation et la mise en œuvre du TCA en Afrique, dont certains pourraient également s'appliquer à d'autres régions. Il s'agit notamment de :

- Renforcer la coopération inter-agences pour les efforts d'universalisation et de mise en œuvre du TCA
- Partager les expériences régionales en matière de prévention du détournement, y compris le partage de cas concrets de détournement au niveau national
- Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de mesures de prévention du détournement de l'usage des stupéfiants
- Élaboration de listes de contrôle nationales

9 Ceci est basé sur le retour d'information fourni par les participants dans leurs questionnaires post-atelier.

- Explorer le rôle des organisations régionales et de la société civile dans les efforts d'universalisation et de mise en œuvre du TCA
- Examiner l'impact de l'universalisation et de la mise en œuvre effective du TCA sur des agendas nationaux, régionaux et multilatéraux plus larges en matière de paix, de sécurité et de développement, tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les ODD
- Le rôle du TCA dans la promotion de la consolidation de la paix dans les situations de conflit et de sécurité transitoire
- Réglementer le transit et le transbordement des armes conventionnelles

Les perspectives d'universalisation et de mise en œuvre du TCA en Afrique sont prometteuses. L'atelier de Monrovia a non seulement facilité des échanges précieux d'expériences et de enseignements tirés, mais a également stimulé des progrès concrets. En effet, en juin-juillet 2024, la Gambie et le Malawi sont devenus les deux plus récents États parties au TCA. Les États et les autres parties prenantes concernées devront continuer à se concentrer sur l'amélioration de la coopération interinstitutionnelle, le renforcement des capacités et l'exploitation des partenariats régionaux et internationaux afin de surmonter les difficultés persistantes mises en évidence dans le présent rapport. En s'appuyant sur la dynamique générée par l'atelier, les États africains peuvent faire progresser leurs engagements en faveur du TCA, en contribuant concrètement – en coopération avec leurs partenaires internationaux et régionaux – aux efforts et aux initiatives en faveur de la paix, de la sécurité et du développement durable au niveau régional (voir encadré 8).

Encadré 8. Conseils pratiques et astuces pour l'organisation d'un atelier régional sur l'universalisation et la mise en œuvre effective du TCA

Afin de soutenir d'autres initiatives régionales visant à promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre effective du TCA, les enseignements et les conseils suivants sont proposés à la réflexion.

ACTIVITÉS PRÉALABLES À L'ATELIER

Sélection des participants et invitations

- Lors de la sélection des États à inviter, il convient de viser un échantillon représentatif qui reflète diverses sous-régions géographiques et différents statuts par rapport au TCA (par exemple, les États parties, les États signataires et les États non signataires). Lors de la sélection des non-parties, qu'il s'agisse d'États signataires ou non signataires, il convient de tenir compte des éléments suivants :
 - déclarations nationales sur le traité sur le commerce des armes et la maîtrise des armes conventionnelles
 - la participation aux réunions du TCA
 - la mise en œuvre de projets d'assistance ATT VTF ou d'autres projets d'assistance
- Dans la lettre d'invitation, identifiez clairement les participants ciblés. Les participants idéaux sont les points de contact nationaux du TCA, les experts gouvernementaux des agences, départements ou ministères impliqués dans la réglementation des transferts internationaux d'armes ou dans la lutte contre le détournement d'armes, ainsi que les parlementaires et les représentants de la société civile et du monde universitaire qui se sont engagés dans les efforts d'universalisation et de mise en œuvre du TCA.

Encadré 8. suite

- Envoyez les invitations au moins trois à six mois avant l'atelier ou la réunion. Cela laisse suffisamment de temps pour répondre aux refus d'invitation et pour organiser des remplacements adéquats si nécessaire, ce qui permet de maintenir une participation complète.
- Utilisez les canaux de communication formels et informels pour promouvoir l'événement, répondre aux questions et assurer le suivi des réponses aux invitations. Cette approche permet de sensibiliser le public et d'encourager l'engagement des participants experts appropriés.
- En plus des représentants nationaux, il faut envisager d'inviter des représentants des organisations régionales et sous-régionales concernées. Leur participation offre des perspectives plus larges au niveau régional et peut renforcer le soutien aux États membres de ces organisations dans leurs efforts de ratification et de mise en œuvre du traité sur le commerce des armes.

Préparation, distribution et analyse des questionnaires préalables à l'atelier

- Préparer un questionnaire préalable à l'atelier afin de recueillir les commentaires des participants sur les questions clés et les priorités qu'ils souhaiteraient aborder au cours de l'atelier.
- Utiliser le questionnaire pour identifier les domaines de l'universalisation ou de la mise en œuvre du TCA dans lesquels les participants se sentent prêts à partager leurs expériences nationales avec d'autres États.
- Adapter le questionnaire aux différents groupes – États parties, signataires et non signataires/non États parties – en ajustant les questions en fonction de leur statut spécifique en matière de TCA.
- Envisagez d'envoyer le questionnaire préalable à l'atelier en même temps que les invitations à l'atelier et fixez une date limite commune pour les deux. Cela permet de recueillir en temps utile des informations de fond et des informations logistiques auprès des participants.

Préparation de l'ordre du jour

- Concevoir l'ordre du jour de l'atelier sur la base des priorités identifiées par les participants dans le questionnaire préalable à l'atelier.
- Idéalement, prévoyez au moins quatre jours, chacun consacré à un objectif clé de l'atelier.
- Combinez les sessions plénières et les présentations avec des discussions en petits groupes et des échanges entre pairs afin de favoriser un dialogue formel et informel ainsi qu'une participation active.
- Prévoyez suffisamment de temps après les présentations de fond et le partage des expériences nationales pour les questions-réponses et les commentaires de l'assemblée. Cela permet aux participants de donner leur avis sur les discussions, de poser des questions et de clarifier tout point nécessitant des explications supplémentaires.

Préparations de fond

- Envisagez de préparer un document d'information ou de réflexion décrivant les principales questions et priorités qui seront discutées. Faites-le circuler parmi les participants au moins une semaine avant l'atelier pour les aider à se préparer.
- Sur la base des réponses des participants au questionnaire préalable à l'atelier, attribuez-leur des thèmes spécifiques sur lesquels ils devront présenter leurs expériences nationales. Proposez-leur une aide à la préparation si nécessaire et demandez-leur de soumettre les présentations finales au moins une semaine avant l'atelier.

Encadré 8. suite

Dispositions logistiques

- Choisissez un lieu qui favorise l'engagement actif et la pleine participation des participants. Veillez à ce qu'il dispose d'espaces adaptés aux discussions en petits groupes et aux échanges informels et, si nécessaire, à ce qu'il soit équipé d'installations d'interprétation.
- Au plus tard un jour avant l'atelier, prévoyez un test de tous les équipements essentiels, y compris les systèmes d'interprétation, les microphones et les autres outils TIC, afin de vous assurer que tout fonctionne correctement.

PENDANT L'ATELIER

Maintenir la flexibilité

- Surveillez les interactions et les comportements au cours des sessions de l'atelier le premier jour et soyez prêts à adapter l'ordre du jour et la méthodologie sur la base de ces observations afin de renforcer l'engagement.

Attribution des groupes de discussion

- Formez des groupes de discussion qui reflètent la diversité géographique, les besoins linguistiques et le statut de TTA afin d'enrichir les discussions et d'assurer l'inclusion.

Prise de notes

- Veillez à ce que des preneurs de notes soient désignés pour chaque session, y compris pour les groupes de discussion, afin d'enregistrer efficacement les idées et les discussions clés.

Coordination

- Maintenir une communication ouverte avec le personnel du centre de conférence afin de s'assurer que toute modification de l'ordre du jour est efficacement coordonnée avec les heures de repas et de pause.

POST-ATELIER

Questionnaire post-atelier

- Préparer un questionnaire post-atelier afin de recueillir les commentaires des participants sur le contenu et la logistique de l'atelier, ainsi que des recommandations pour les futurs ateliers.











Suivi et rapports





- Suivre les développements dans les États participants concernant leurs efforts d'universalisation et de mise en œuvre du TCA et partager les mises à jour pertinentes avec les parties prenantes appropriées.

ANNEXE 1.

Liste des États et organisations participant à l'atelier de Monrovia

A) États

	ÉTAT		STATUT VIS À VIS DU TCA EN MARS 2024
1	Angola		Signataire
2	Cameroun		État partie
3	République centrafricaine		État partie
4	Comores		Signataire
5	Côte d'Ivoire		État partie
6	République démocratique du Congo		Non-signataire
7	Gambie		Non-signataire
8	Ghana		État partie
9	Kenya		Non-signataire
10	Libéria		État partie


	ÉTAT		STATUT VIS À VIS DU TCA EN MARS 2024
11	Libye		Signataire
12	Malawi		Signataire
13	Maurice		État partie
14	Nigéria		État partie
15	Rwanda		Signataire
16	Sierra Leone		État partie
17	Somalie		Non-signataire
18	République unie de Tanzanie		Signataire
19	Zambie		État partie

B) Organisations régionales

1. Union africaine
2. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
3. Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)
4. Centre régional sur les armes légères (RECSA)
5. Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

C) Organisations internationales

1. Secrétariat du traité sur le commerce des armes (Secrétariat duTCA)
2. Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)

-  @unidir
-  /unidir
-  /un_disarmresearch
-  /unidirgeneva
-  /unidir



Palais de Nations
1211 Geneva, Switzerland

© UNIDIR, 2025

WWW.UNIDIR.ORG